

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** 18  
**Présents** 15  
**Votants** 15

L'an deux mil vingt quatre

Le 14 Mai à 20 Heures

Le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mai 2024

**Présents** : Corine Wolff, Gérard Guggiari, Myriam Mitais, Cyrielle Frison, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Jean-Philippe Quido, Jean-Christophe Denarie, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Prunier-Bourgeois

**Absents** : Mathilde Jasserand, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle

**Secrétaire** : Sandrine Berlioz

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024 est reporté au prochain conseil municipal, avec des amendements

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est approuvé à la majorité, avec une abstention.

**Détermination du nombre de postes d'adjoints**

Corine Wolff, Maire, a échangé avec Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, et fait part de son sentiment. A ce stade du mandat, cela ne semble pas évident de nommer un nouvel adjoint pour l'intégralité de la mission au vu de la disponibilité, du volume horaire, des contacts à nouer, des réunions auxquelles il faut participer. Cela peut être un peu lourd pour une personne qui n'a pu l'anticiper et elle s'oriente vers une mission travaux éclatée entre plusieurs conseillers municipaux.

Les attendus sont les suivants : disponibilité en journée, volume de travail par semaine de l'ordre de 10h00 à 15h00 par semaine annualisées

Madame le Maire imaginait qu'il était peut-être plus facile de partager entre deux ou trois délégués, avec un volume de 5h00 à 10h00 par semaine.

Pour estimer le travail attendu, Corine Wolff, Maire, précise les missions du poste :

- suivi du chantier du groupe scolaire
- dossiers en instance à clôturer sur ce mandat :
  - Agenda d'accessibilité (à déposer en demande de subvention pour la fin de l'année avec les travaux chiffrés et quantifiés: reprendre les conclusions des réunions pour le dépôt d'un dossier de subvention en fin d'année)
  - Plan communal de sauvegarde : à reprendre, réajuster et écrire
- Un adjoint n'est pas un chef de service et ne doit pas interférer dans le fonctionnement, mais il faut tisser une relation de partenariat avec les services techniques
- Réunions avec les partenaires en journée potentiellement
- Réunions avec Grand Chambéry
- Suivi des travaux courants : préparation du budget pour les bâtiments et le programme routier.
- Réponses aux habitants

Corine Wolff, Maire, et Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, proposent d'éclater la mission travaux en deux, voire trois délégués.

Madame le Maire met en avant que les conseillers municipaux suivent des dossiers avec constance, cela peut être l'occasion de mettre en place une gratification pour ceux qui ont en charge des dossiers de façon régulière sous forme à définir, mais en s'orientant vers une indemnité trimestrielle.

Les délégations travaux donneraient droit à des indemnités mensuelles au titre de la délégation.

Ce sont des propositions, rien n'est décidé et cela est ouvert au débat.

Pour les personnes qui se sentiraient en capacité, de manière régulière, de prendre en charge ces missions, ils peuvent s'adresser à Corine Wolff, Maire, et Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, par la suite.

Si les conseillers municipaux souhaitent un maintien de poste d'adjoint au Maire, la question reste ouverte.

Une date limite de retour serait fixée à la fin du mois de mai, afin de préparer le conseil municipal du mois de juin.

Gaëlle Bernard-Peyre, conseillère municipale, demande ce qu'il en est, si personne ne se positionne. Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, répond qu'on n'est pas dans cette perspective, mais que cela reste une éventualité.

Gaëlle Bernard-Peyre, conseillère municipale, demande ce qu'il en serait si quelqu'un souhaitait se positionner sur le poste d'adjoint aux travaux.

Corine Wolff, Maire, répond que si quelqu'un a l'envie et le temps de prendre en charge rapidement cette mission, cela reste ouvert. Aucune position n'est arrêtée, ce sont des orientations proposées. Elle demande si certains ont des idées précises sur la question, s'ils souhaitent un sursis sur la question.

Pour l'instant, Corine Wolff, Maire, et Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, assurent les dossiers, mais cela ne pourra durer de la sorte.

Les postes de conseillers délégués devront également être créés en conseil municipal ; et les délégations seront attribuées par arrêté.

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, expose qu'il faudrait peut-être attendre de voir si quelqu'un souhaite se positionner.

Gaëlle Bernard-Peyre, conseillère municipale, répond qu'elle partage ce retour, car si le poste d'adjoint est supprimé, cela bloque une candidature potentielle.

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, expose que, s'il y a des délégués, il faudra se mettre d'accord sur la répartition des dossiers. Corine Wolff, Maire, répond que cela peut être lié aux sensibilités de chacun ou ses connaissances.

Jean-Christophe Denarié, conseiller municipal, dit que cela pourrait être discuté en commission travaux. Corine Wolff, Maire, répond que la logique serait qu'il s'agisse de membres issus de la commission car certains conseillers assurent des dossiers inhérents aux travaux.

La prochaine commission aura lieu mardi 21 mai, mais Corine Wolff, Maire, sera absente.

Sandrine Berlioz, conseillère municipale, et Gaëlle Bernard-Peyre, conseillère municipale, proposent de mettre en place une réunion thématique.

Corine Wolff, Maire, expose que les conseillers peuvent toujours venir vers Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, et elle, en parallèle.

Il est validé de mettre en place une réunion dédiée le mardi 28 mai à 19h00.

La délibération est reportée et pourra faire l'objet d'un conseil municipal extraordinaire.

Jean-Philippe Quidoz, conseiller municipal, expose qu'il a une question à poser.

Il expose que le Maire lui a enlevé sa délégation aux travaux car il ne voulait plus suivre le chantier du groupe scolaire, avec un tout ou rien. Or, là, elle parle de dispatcher sur plusieurs personnes les missions. Dans ce cas, qu'est-ce que veut dire le tout ou rien?

Corine Wolff, Maire, répond que sa proposition serait que deux ou trois personnes assumeraient l'intégralité de la mission travaux, mais cela ne change rien au retrait de la délégation d'adjoint.

Jean-Philippe Quidoz, conseiller municipal, répond qu'elle lui a enlevé sa délégation au motif de tout ou rien. Elle aurait pu donner le chantier en délégation à un conseiller et lui conserver sa délégation. De plus, cela n'a jamais été mis sur la table de réduire son indemnité dans ce cas.

Corine Wolff, Maire, répond que lorsqu'on est adjoint, on connaît et prend en charge la mission dans sa totalité. A partir du moment où Jean-Philippe Quidoz a décidé de faire des choix de mission à la carte, la mission n'était plus remplie. Si on reconduit un adjoint, il y aura l'intégralité de la mission.

Jean-Philippe Quidoz, conseiller municipal, répond que après avoir dit que c'était tout ou rien dans sa délégation d'adjoint, cela n'est pas cohérent de fractionner la mission.

Corine Wolff, Maire, répond que l'engagement moral d'un adjoint n'est pas le même que celui d'un conseiller municipal, ce n'est ni la même mission, ni le même statut. L'adjoint doit prendre en charge l'intégralité de la mission.

Jean-Philippe Quidoz, conseiller municipal, lui répond qu'elle lui a enlevé la délégation, et non la qualité d'adjoint. Le fait de confier le suivi chantier à une personne en lui retirant une partie de son indemnité n'a pas été évoqué.

Corine Wolff, Maire, reprend que l'intégralité de la mission travaux comportait de nombreuses missions qu'elle énonce.

Jean-Philippe Quidoz, conseiller municipal, lui répond qu'elle peut y aller, il s'agit peut-être d'une fiche de poste ou une fiche de missions.

Corine Wolff, Maire, répond qu'un adjoint a des engagements moraux et de travail. Si demain, un adjoint est reconduit dans la délégation travaux, il aura l'intégralité des missions. Ce qui ne sera pas le cas si la mission est éclatée entre plusieurs conseillers municipaux délégués.

Jean-Christophe Denarié, conseiller municipal, prend la parole pour dire que cette décision a été prise au dernier conseil municipal, et que là, il faut avancer.

Céline Janin, conseillère municipale, expose que cela met mal à l'aise les conseillers municipaux.

Jean-Christophe Denarié, conseiller municipal, reprend qu'il faut penser à la commune et avancer dans ce sens-là.

Corine Wolff, Maire, expose que ces propositions sont faites pour mener les projets à terme.

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, reprend qu'il y a, aujourd'hui, deux hypothèses : un poste d'adjoint avec la charge totale des missions, ou si cette charge est trop importante, l'hypothèse de fractionnement des missions. Aucune décision n'a été prise.

Jean-Christophe Denarié, conseiller municipal, répond qu'aujourd'hui, on n'a pas d'autre solution que ces deux hypothèses.

Corine Wolff, Maire, rappelle qu'un adjoint doit suppléer en cas d'absence du Maire, il y a un engagement supplémentaire avec des indemnités plus importantes, c'est une responsabilité supplémentaire.

Ce sujet sera étudié en commission extraordinaire avec un conseil municipal extraordinaire par la suite pour la prise en charge des dossiers.

### **Délibération 2024-30 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert**

Corine Wolff, Maire, expose qu'il s'agit d'un dossier de subvention à déposer à l'identique avec plus d'exigences sur la seconde mouture pour la renaturation des cours du groupe scolaire.

Les subventions peuvent aller jusqu'à 80% de prise en charge.

Une subvention identique au niveau de la CAF va être déposée.

Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, expose que le dossier a été supprimé en Préfecture, avec des obligations de nouveau dépôt des dossiers. L'Etat a été surpris du nombre de dossiers, et a créé un nouveau dossier avec un délai très court.

**Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0**

### **Délibération 2024-31 : Demande de subvention auprès de la CAF**

Corine Wolff, Maire, expose qu'il s'agit également du dossier de subvention pour la renaturation des cours du groupe scolaire, avec une prise en charge partielle selon une clé de répartition.

**Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0**

### **Délibération 2024-32 : Ligne de trésorerie**

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, expose qu'il y a eu un effort commercial par la banque, la commission d'engagement a été réduite.

La ligne de trésorerie est une sécurité en fonction des montants des acomptes de travaux en décalage des perceptions de subventions.

Les lignes de trésorerie de la Commune et du C.C.A.S. sont très peu utilisées ce qui montre que les finances se sont améliorées.

Armelle Benoit, conseillère municipale, se met en retrait eu égard à sa profession.

**Pour : 14 - Abstention : 1 - Contre : 0**

### **Délibération 2024-33 : Subventions aux associations**

Myriam Mitais, Adjointe au Maire expose qu'il est proposé de reconduire les modalités et les montants de subvention :

- Subvention socle pour le fonctionnement
- Subvention au titre des manifestations limitées à 3 par année
- Subvention pour les cours limités à 10 cours différents par semaine

Le montant prévisionnel serait à peu près identique à celui de l'année 2023.

Les subventions seront validées en septembre en fonction des conditions d'attribution.

Il est proposé une dérogation car un tiers des subventions est lié aux manifestations.

Certaines ne peuvent être organisées à Vimines car la salle Oseraie est réservée pour le restaurant scolaire, cette année... Il est proposé de maintenir la subvention pour ces associations, ce qui représente 3 manifestations.

Nelly Plassat, conseillère municipale, propose un formulaire à l'initiative des associations, ce qui se pratique dans d'autres communes et cela permettra un formalisme identique à tous.

Cela sera présenté à la réunion des associations qui aura lieu le 23 mai.

Gérard Guggiari, Adjoint au Maire, s'abstient.

**Pour : 14 - Abstention : 1 - Contre : 0**

### **Délibération 2024-34 : Tarifs et règlement du déneigement - Saison 2024-2025**

Corine Wolff, Maire, expose que la commission a décidé un maintien des tarifs.

Le règlement est le suivant :

- la priorité du déneigement est donnée aux voiries communales et que le déneigement des particuliers sera donc assuré seulement après
- le particulier devra signaler par des repères tous points sensibles car la commune dégage toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés
- les voitures devront être correctement garées pour permettre ce service

- En cas de nécessité de déneiger prioritairement un chemin, un justificatif de l'employeur sera à fournir,
- Un accès desservant plusieurs logements ne pourra être déneigé qu'à la seule condition que tous les riverains de ce chemin aient donné leur accord
- Les cours privées sont exclues, seules les voies d'accès privées seront déneigées
- Les accès doivent être libres pour permettre le déneigement, les services techniques ne prendront pas la responsabilité d'ouvrir les portails ou accès
- Le déneigement est limité à un passage par jour, à partir de 10 centimètres.

Myriam Mitais, Adjointe au maire, demande sur quel secteur est estimé les 10 cms

Il est répondu que cela est apprécié par secteur par les agents d'astreinte

Cette saison, il n'y a pas eu de déneigement.

Le forfait est dû au premier passage.

Les tarifs sont inchangés.

Jean-Philippe Quidoz, conseiller municipal, s'abstient.

**Pour : 14 - Abstention : 1 - Contre : 0**

#### **Délibération n°2024-35 : Modification du règlement du cimetière**

Nicolas Champrond, conseiller municipal et référent du dossier, expose qu'une réunion avec les services a été faite en avril.

Il est demandé par les élus de surligner les éléments modifiés lors des prochaines réunions.

Il est exposé qu'il y a eu ajout d'un article sur la mise à disposition de l'eau.

Myriam Mitais, Adjointe au Maire, répond que l'eau n'est pas à disposition, que la porte ne ferme pas et précise que l'herbe est haute. Nicolas Champrond dit que cela sera pris en compte.

Il est précisé que les monuments funéraires doivent être conservés, pendant un an suite à la reprise des concessions.

Myriam Mitais, Adjointe au Maire, demande si on ne pourrait pas les vendre.

Il est également ajouté que les plaques du colombarium sont à réserver auprès des services municipaux.

Corine Wolff, Maire, remercie Nicolas Champrond, conseiller municipal pour le travail qu'il fait sur le dossier du cimetière.

**Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0**